Brève n°6 Mars 2022



Mairie de Seigy 21, rue Marcel Cottereau 41110 SEIGY 02.54.75.12.31 - 02.54.75.46.13

> <u>www.seigy.com</u> -<u>mairie-de-seigy@wanadoo.fr</u>

# Seigyssoise

### Ukraine

Pour accueillir ou faire des dons, adressez-vous à la Mairie de Seigy

Les 15 et 16 avril 2022 à 20h Concert de Blue Bus Band à la salle des fêtes Entrée : 10€ au profit de la Croix Rouge Réservation au 06.17.49.14.20

### **ELECTIONS PRESIDENTIELLES**

Elles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 dans la salle polyvalente de Seigy de 8h00 à 19h00.

Rappel : Pour voter, la présentation de la carte électorale est facultative mais un justificatif d'identité en cours de validité est obligatoire.

Les personnes déjà inscrites recevront fin mars début avril une nouvelle carte électorale.

### **ELECTIONS LEGISLATIVES**

Elles auront lieu les 12 et 19 juin 2022. Pour vous inscrire sur la liste électorale, vous pouvez déposer votre demande d'inscription soit en ligne jusqu'au 4 mai, soit en Mairie jusqu'au 6 mai 2022.

# 02

### DEPOUILLEMENT - SCRUTATEURS

Le Conseil Municipal recherche des personnes qui souhaitent participer au dépouillement des votes. Merci de prendre contact avec la Mairie.

Ossature Nouveau Clocher

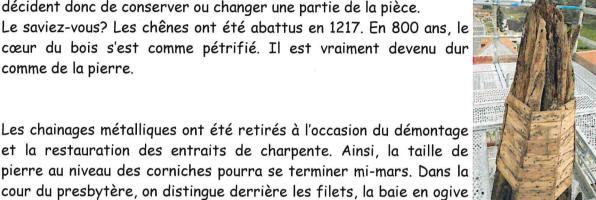
## ÉGLISE - AVANCEMENT DES TRAVAUX

La restauration de l'église se poursuit, les ouvriers de la pierre ont guasiment terminé leur mission. Les maçons ont remplacé les blocs de pierre détériorés par le vent et la pluie. Ils ont également reformé les arc-boutants. Ils reviendront en fin de chantier pour les finitions.

La maitre-verrier a également achevé et installé les vitraux. Actuellement, ce sont donc les charpentiers qui réhabilitent notre église. Leur méthode de travail est la suivante : ils démontent et descendent 2 ou 3 fermes. Installés dans leur atelier, ils grattent l'aubier (partie tendre et blanchâtre qui se forme chaque année entre le

bois dur et l'écorce) pour découvrir l'état de santé de la ferme et décident donc de conserver ou changer une partie de la pièce.

Le saviez-vous? Les chênes ont été abattus en 1217. En 800 ans, le cœur du bois s'est comme pétrifié. Il est vraiment devenu dur comme de la pierre.



Ancien clocher irrécupérable



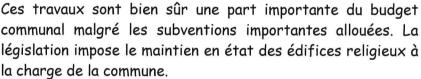
Grattage de l'aubier avec le paroir

et la restauration des entraits de charpente. Ainsi, la taille de pierre au niveau des corniches pourra se terminer mi-mars. Dans la cour du presbytère, on distingue derrière les filets, la baie en ogive avec son vitrail à l'identique des existants (cette baie avait été obturée).



Et finition à l'électrique

Il reste la couverture de tuiles plates de pays, moulées spécialement pour notre église. La taille, la teinte et le galbe s'approchent des tuiles d'origine. En toute confiance, la fin des travaux est prévue pour juillet 2022.





Exemple de restauration terminée

Pour les personnes qui souhaitent contribuer financièrement pour cet excellent travail, il est possible de faire un don en ligne ou par chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine ». 66% des sommes versées sont déductibles de vos impôts.



Vue générale de l'intérieur



Vue générale avant restauration



Laser et tradition

### MARCHÉ SEMI-NOCTURNE

Rendez-vous le 1er avril 2022 entre 16h30 et 21h30. Seigy organise son 3ème marché sur le site de l'ancienne distillerie 2880 route de Beauval. Il sera permis à nouveau de visiter ce lieu abritant l'alambic. Chacun est le bienvenu pour partager ces moments dont nous avons été privés. L'association des parents d'élèves tiendra le stand Buvette/Sandwichs ce qui leur permettra de se faire un peu de trésorerie pour les activités et le matériel de cours scolaire.

CULTURE - TOURISME

A VOS AGENDAS

L'été arrive à grands pas...

DATE IMPORTANTE A RETENIR

### MERCREDI 6 JUILLET 2022... CINEMA EN PLEIN AIR

Réservez votre soirée à partir de 20h.

Dites-le à votre famille, vos amis, autour de vous, sur les réseaux sociaux et venez nombreux pour passer une soirée magique offerte par votre commune et la communauté de communes Val de Cher Controis.

Et devant le succès des balades parmi les loges de vignes l'été dernier, nous aurons le plaisir de vous conduire de nouveau cet été à la découverte de ce patrimoine dont les habitants de Seigy sont si fiers !!!

### REPAS DES AINÉS

Les mesures sanitaires prises par le gouvernement concernant la crise sanitaire ont évolué et suppriment la présentation du pass vaccinal et le port du masque à partir du lundi 14 mars 2022.

Par conséquent, lorsque les personnes âgées recevront leur invitation pour le repas des aînés du 3 avril 2022, elles ne tiendront pas compte de l'information « Pass vaccinal obligatoire » indiquée sur le courrier.

Il ne sera pas demandé à l'entrée de la salle.

Si vous avez atteint l'âge de 68 ans et que vous n'avez pas reçu d'invitation, merci de vous rapprocher de la Mairie de Seigy.

### INFORMATIONS SUR LES CARTES D'IDENTITÉ

Depuis le 1er mars 2017, la délivrance des cartes nationales d'identité se fait uniquement par les mairies qui ont le dispositif pour établir les passeports, à savoir dans le département de Loir-et-Cher les Mairies les plus proches : Saint-Aignan, Montrichard, Romorantin-Lanthenay, Romo-Favignolles, Selles-sur-Cher.

Pour cela, il faut faire une pré-demande sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42946 (si vous n'avez d'accès à internet vous pouvez vous rendre à France Services à Saint-Aignan pour qu'ils puissent vous aider), puis prendre rendez-vous dans l'une des mairies citées ci-dessus avec les pièces à joindre à votre demande. La liste des pièces à fournir est disponible en Mairie de Seigy.

### VOIRIE: REGLEMENTATION ÉLAGAGE



# RAPPEL sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires et locataires riverains

⇒ Respecter les distances minimales (code civil art. 671)

<u>Pour les plantations de plus de 2 mètres de hauteur :</u> distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative.

<u>Pour les plantations de moins de 2 mètres de hauteur</u> : distance fixée à 50 cm de la limite séparative.

⇒ Entretien des plantations (code civil art. 673)

Fout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches.

Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

Décret du 26 août 1987).

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 mètres du domaine public.

Art. R116-2-5°)

les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.

es haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élapage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat. (Art R161-24)

la responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée en cas d'accident survenant en raison du nonrespect des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

}rûlage interdit dans les jardins sous peine de 450€ d'amende.





Si vous rencontrez des difficultés à installer Panneau Pocket, n'hésitez pas à venir en Mairie, nous pourrons vous aider.

Prochaine Brève : Juillet 2022